

ABONNEMENTS

LES ABONNEMENTS datent des 1er et 16 de chaque mois se paient d'avance.

LOT DÉPARTEMENTS LIMITOPHRES 3 mois 5 fr. 6 mois 9 fr. 12 mois 16 fr. AUTRES DÉPARTEMENTS 3 mois 6 fr. 6 mois 11 fr. 12 mois 20 fr.

JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

BUREAUX

A CAHORS, IMPRIMERIE DE A. LAYTOU, RUE DU LYCÉE.

INSERTIONS

LES INSERTIONS sont reçues au Bureau du Journal du Lot et se paient d'avance

Annouces... 25 c la ligne Réclames... 50 c. M. Hava... rue J.-J. Rousseau, 3 M.M. Laffite et C., place de la Bourse 8, sont seuls chargés à Paris de recevoir les annonces pour le Journal du Lot.

L'acceptation du 1er numéro qui suit un abonnement est considérée comme un réabonnement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on verra se désabonner

La publication des Annonces Judiciaires et Légales est libre dans tous les Journaux du département.

Compagnie du Chemin de fer d'Orléans. Service d'Hiver

Table of train schedules for the Orléans railway service, listing routes like Cahors to Paris, Monsempron-Libos, Périgueux, etc., with departure and arrival times for omnibus and poste mixte services.

Cahors, le 21 Février 1874

Tous les cœurs français sont profondément émus par l'attitude des députés alsaciens-lorrains au sein du Parlement allemand. Avant-hier, nous avons pu donner à Cahors le récit de la séance du 19 février, au moment même où paraissaient à Paris, les journaux donnant ce compte-rendu.

Malgré la puissance formidable de la Prusse, l'Europe sera touchée du langage des vaincus et des persécutés. Il y a aujourd'hui, dans le monde entier, un courant d'opinion contre lequel la force peut lutter un jour, mais dont elle ne parvient pas à arrêter longtemps l'expansion.

Du reste l'Allemagne se charge de fournir à l'Europe des avertissements qui doivent donner à réfléchir aux esprits sérieux de Londres, de Vienne et de St-Petersbourg, dans le milieu gouvernemental aussi bien que parmi les classes éclairées et prévoyantes.

Nous signalons à l'attention de nos lecteurs le discours prononcé, devant le Reichstag, par le feld-maréchal de Moltke, en faveur du nouveau projet de loi militaire présenté par le gouvernement de l'empire allemand.

L'aggravation de charges qui sera le résultat de la nouvelle loi est d'ailleurs la conséquence logique, le corollaire indispensable des avantages remportés par l'Allemagne dans la dernière guerre.

Mais l'Europe, qui n'a pas retiré de la guerre de 1870 les mêmes avantages que l'Allemagne, envisagera, sans doute, d'un oeil moins résigné que le Reichstag, la perspective d'un accroissement de

charges aussi accablant que celui qui va résulter de l'état de paix armée imposé au continent, pour une durée qui ne saurait être inférieure à cinquante ans. L'Europe, en tous cas, saura à qui elle doit imputer cette aggravation des charges qui l'accablent déjà.

Voici, d'après les journaux allemands, les paroles prononcées par M. de Moltke, à propos de la discussion de la loi militaire au Reichstag, ou Parlement allemand :

« Un fort effectif n'est nécessaire en temps de paix que parce que l'on ne peut pas savoir si l'on ne sera pas forcé prochainement de se défendre, non seulement d'un côté, mais de deux. Les petits états peuvent se reposer sur leur nationalité et sur les garanties internationales, tandis qu'un grand Etat n'existe que par lui-même et par sa propre force, et remplit le but de son existence lorsqu'il est capable de maintenir son indépendance et sa liberté. Nous ne devons pas oublier que les économies faites sur le budget de la guerre pendant toute une série d'années de paix, peuvent être anéanties par une seule campagne malheureuse. »

« Je rappellerai à l'Assemblée que l'Empereur Napoléon a fait payer, de 1803 à 1812, plus d'un milliard de thalers à la Prusse, alors petite et pauvre. On a parlé de l'éducation des peuples, je répondrai à cela qu'aucune nation n'a reçu jusqu'ici, dans son ensemble, une éducation qui pût remplacer toute éducation militaire. L'éducation que l'on reçoit à l'école ne suffit pas pour être prêt à donner sa vie pour une idée, pour l'accomplissement du devoir ; il faut pour cela toute l'éducation de l'homme, celle qui enseigne la fidélité, l'obéissance, l'accomplissement du devoir. L'armée seule peut la donner. Il est peut-être réservé à une génération future, plus grande que la nôtre, de sortir de la paix armée, mais le moment n'en est pas encore venu. Du reste, messieurs, une œuvre aussi grande que la création de l'Empire d'Allemagne ne s'accomplit pas en un petit espace de temps. »

Ce que nous avons obtenu en six mois, les armes à la main, nous serons forcés de le défendre durant un demi-siècle, les armes à la main. (Vifs applaudissements.) L'orateur examina ensuite les institutions militaires adoptées par la France et s'attacha à démontrer que les efforts faits à ce point de vue par la France mettaient l'empire d'Allemagne dans la nécessité de tenir toujours son armée prête au combat.

« Quant à ce qu'on appelle les milices, je rappellerai seulement la garde nationale et la garde mobile de France, qui ont, il est vrai, prolongé la guerre de quelques mois, mais n'ont pas procuré à la France une paix meilleure. Il ne faut pas oublier que, lorsque l'on emploie de telles masses de peuple, on ne peut éviter la sauvagerie et les atrocités, parce que l'on arme les mauvais éléments comme les bons. Oui, messieurs, il nous faut armer pendant la paix, pour la guerre ; car dans la situation politique actuelle de l'Europe, nous ne pouvons nous passer d'une armée nombreuse et puissante. (Vifs applaudissements.) »

La circulaire suivante vient d'être adressée par M. le vice-président du Conseil, ministre de l'intérieur, à MM. les préfets : Versailles, le 19 février 1874.

Monsieur le préfet, Les journaux vous auront donné connaissance d'une lettre-circulaire par laquelle les personnes attachées au gouvernement du dernier empire sont invitées, au nom d'un comité formé à Paris, à se réunir pour aller en Angleterre offrir leurs hommages au prince impérial, à l'occasion du jour où il entrera dans sa dix-neuvième année.

Il ne pourrait entrer dans la pensée du Gouvernement de gêner ni même de soumettre à une surveillance trop étroite la liberté d'action des citoyens. Encore moins pourrait-il trouver mauvais que les personnes qui ont reçu des fonctions ou des faveurs du gouvernement auquel la France a été soumise pendant dix-huit années, conservent pour la famille du prince qu'ils ont servi une déférence qui les honore.

Mais la démarche dont le projet est aujourd'hui annoncé au public se présente, dans des conditions différentes et avec un caractère politique qu'il serait difficile de méconnaître. Le choix qui a été fait pour une manifestation solennelle du jour où le fils du dernier empereur entre, dans sa dix-neuvième année, a été dicté (on peut le croire du moins) par la pensée que la constitution impériale fixait à cette même date l'âge de la majorité du souverain.

Chargé d'exécuter les volontés de l'Assemblée nationale, le Gouvernement ne saurait permettre, vous le comprenez, aucune manifestation qui pût porter atteinte au respect qui est dû à tous ses décrets. Vous devrez donc observer avec vigilance la suite qui sera donnée à l'invitation annoncée dans les journaux. Si dans les efforts qui seront

faits pour accroître le nombre de visiteurs qui doivent se rendre en Angleterre, vous surprenez la moindre tentative de nature à mettre en doute la validité des décisions souveraines de l'Assemblée, vous devrez m'en prévenir à l'instant, pour que je puisse faire en sorte que la répression suive immédiatement le délit.

Dès à présent, vous ne devez pas permettre que la propagande faite pour recueillir des adhésions au projet de voyage ait lieu dans des endroits publics, où les discussions passionnées qui pourraient en être la conséquence amèneraient peut-être de regrettables désordres.

Vous m'avertirez enfin si vous apprenez que des fonctionnaires d'un ordre ou d'un degré quelconque se proposent de prendre part à la manifestation annoncée, et vous les inviterez à renoncer à ce dessein, auquel le Gouvernement ne saurait leur permettre de donner suite.

Recevez, monsieur le préfet, l'assurance de ma considération très-distinguée. Le vice-président du conseil, ministre de l'intérieur, BROGLIE.

Correspondance

DU JOURNAL DU LOT Versailles, 19 février 1874.

Le marquis de Noailles est arrivé hier soir à Paris. Il a été reçu aujourd'hui par le duc De-cazes et dînera lundi chez M. Nigra. Notre nouveau ministre à Rome doit repartir incessamment pour se rendre à son poste.

Contrairement au bruit accueilli par quelques journaux, il n'est question d'aucun nouveau mouvement préfectoral.

Dans la réunion des députés républicains tenue hier à Avignon, la candidature de M. Ledru-Rollin a réuni 111 voix contre 42. Ce choix est presque universellement blâmé dans la gauche.

L'Assemblée terminera probablement aujourd'hui le projet relatif aux chèques. Il paraît certain qu'après le vote des nouveaux impôts, de la loi des patentes et la discussion de l'interpellation Gambetta, une proposition de prorogation de l'Assemblée sera présentée. On ne croit pas que cette prorogation puisse avoir lieu avant le milieu de mars.

positions de Corméille, Montlignon-Domont et Stains au nord de Paris; St-Jamme et Marly à l'ouest; Saint-Cyr, Haut-Buc, Villeras, Châtillon et Palaiseau au sud-ouest et au sud; Villeneuve-St-Georges, Vanjours, tête de pont sur la rive gauche de Marne, à l'est. Toutes ces positions seront reliées ensemble par le chemin de fer de circonvallation dont je vous ai plusieurs fois entretenu et dont l'exécution ne peut plus être aujourd'hui éloignée.

Le bruit de la démission du général du Barrail ministre de la guerre est démenti.

Le prince Orloff sera de retour à Paris le 27 Février.

Revue des Journaux

Patrie.

On affirme — et la récente condamnation du docteur Turk à quarante jours de prison, 2,000 fr. d'amende et 10,000 fr. de dommages-intérêts, pour manœuvres électorales et imputations calomnieuses, vient à l'appui de ce dire, — on affirme que l'élection de M. Hérisson dans la Haute-Saône est l'objet des protestations les plus sérieuses, et que sa validité sera très vivement contestée à l'Assemblée nationale.

Or, nous ne ferons certes pas une œuvre de parti, mais un simple acte d'honnêteté en protestant, à ce propos, contre la polémique agressive et mensongère qui devient de mode en France dans la plupart des élections. Le jugement sévère du tribunal de Gray fera sans doute réfléchir les écrivains, ou indolents, ou imprudents, qui seraient tentés d'user d'un procédé identique à celui qu'il a si légitimement flétri; mais cela ne saurait suffire et il serait assurément bon d'insérer dans la loi future des dispositions particulières pour réprimer les fraudes de tous genres en matières d'élection.

Jusqu'à là, il n'y a qu'un moyen pour la Chambre de joindre sa réprobation à celle de toutes les personnes honnêtes, c'est d'annuler impitoyablement le scrutin autour duquel de pareilles manœuvres ont eu lieu. Nous comptons donc bien que, dans la circonstance présente, elle ne failira pas à sa tâche.

Assemblée nationale.

Les correspondances et le journal d'Allemagne laissent peu d'espoir sur la santé de l'empereur Guillaume; il a 77 ans, il a été très-éprouvé par la guerre de 1870 et se trouve dans un grand état d'affaiblissement; on craint qu'il ne puisse être transporté à Sorrente, dont les médecins avaient recommandé le séjour au puissant empereur. En réalité, il a cessé de régner depuis plusieurs mois, et c'est le prince de Bismarck qui gouverne. La mort de l'empereur Guillaume n'apportera pas, suivant toutes les probabilités, tout d'abord de grands changements dans la politique du cabinet de Berlin et la domination du prince de Bismarck, mais nos correspondants nous font pressentir qu'elle pourrait bien ne pas beaucoup se prolonger avec le nouveau règne.

La cour de Berlin et les principaux personnages politiques, en Allemagne, sont très-frappés des incidents qui se sont produits, dans ces derniers temps, et qui sont loin d'avoir été favorables à la politique de M. de Bismarck.

Soyons prudents, sachons attendre, le temps favorable pour la France, pour le droit et la justice.

Informations

Mme la maréchale de Mac-Mahon, qui cherche toujours les moyens les plus prompts et les plus efficaces de soulager les malheureux, vient d'adresser la lettre suivante à plusieurs journaux :

Paris, le 17 février 1874.

Monsieur le directeur, De nombreuses misères me sont signalées en ce moment à Paris et appellent un secours immédiat. J'ai pensé que la réorganisation des fourneaux économiques était un des moyens les plus efficaces pour leur venir en aide, et j'ai provoqué, à cet effet, une réunion.

perant que vous consentirez à concourir, par la publicité de votre journal, à cette œuvre charitable. Recevez, monsieur le directeur, etc.

MARÉCHALE DE MAC-MAHON.

Vingt-trois journaux étaient représentées à la réunion.

Mme la maréchale Mac-Mahon a fait appel au concours de tous.

Les fourneaux actuels distribuent 11,000 rations. On désire en donner par jour 25,000 de plus, jusqu'au 1er mai. Une somme de 150 à 200,000 fr. est jugée nécessaire pour cette organisation.

L'Affaire de l'assassinat Vincenzini.

Paris-Journal a publié hier matin des renseignements curieux sur une affaire que le conseil de guerre sera prochainement appelé à juger.

Il s'agit de l'affaire de l'ancien sergent de ville de Paris, nommé Vincenzini qui, reconnu par la foule des faubourgs sur la place de la Bastille, quelques jours après la conclusion de l'armistice et quelques jours avant la proclamation de la Commune, fut garrotté et jeté pieds et mains liés dans l'eau.

Voici les informations recueillies par Paris-Journal :

C'était le 26 février 1872, un dimanche. Il faisait un temps superbe. Une foule immense encombra la place de la Bastille, où les gardes nationaux se rendaient armés en pèlerinage pour saluer une loque rouge hissée sur la colonne de Juillet. La place et les rues avait un air de fête. Le soleil, — ce soleil pâle des derniers jours d'hiver, — brillait dans un ciel sans nuages. Chacun était endimanché, et cependant l'aspect de cette multitude en toilette avait par moments quelque chose de lugubre et de sinistre qui faisait pressager une prochaine tempête. De temps à autre, ces groupes houleux traversaient la place en chantant la Marseillaise, ou en acclamant la république et le drapeau rouge. D'un de ces groupes partirent tout à coup ces exclamations, qui mirent le public en émoi : « C'est un mouchard ! A bas le mouchard ! à l'eau ! l'eau ! le roussin ! » Tout le monde fit chorus. La cohue s'éleva brusquement du côté de la rue Saint-Antoine, et l'on aperçut un homme en bourgeois de haute taille, à figure énergique que poursuivaient avec acharnement quelques citoyens déguenillés. C'était le sergent de ville Vincenzini, que l'on venait de reconnaître au pied de la colonne de Juillet et qu'on avait signalé à la foule comme un mouchard très-dangereux. La foule le poursuivit de ses huées. Le malheureux, se frayant un passage à coups de poings, put parvenir jusqu'au n° 205 de la rue Saint-Antoine, dans un bureau de tabac tenu par la veuve Cauchois, où il se réfugia.

Il n'y resta pas longtemps. Les gredins qui le poursuivaient l'arrachèrent de son lieu de refuge et le conduisirent, sous une nue de coups de poing, de crachats et d'injures, au poste de la Bastille. Quelques personnes espéraient qu'on l'enfermerait là; mais la populace ne se laisse pas arracher facilement les victimes qu'on lui a jetées en pâture. Tout à coup un cri, suivi aussitôt de mille autres cris semblables, se fit entendre : Pendez-le ! pendez-le ! A mort le roussin !

On s'empara de nouveau de l'infortuné sergent de ville, et on le conduisit boulevard Richard-Lenoir, où on essaya de le pendre au balcon du sieur Pierre Ouvrier. Soit qu'on manquât des cordes nécessaires, soit qu'on ne put s'entendre sur le mode de supplice à infliger au « mouchard », l'opération ne réussit pas. C'est alors que les cris : « A l'eau ! à l'eau ! » sortirent de la foule. On conduisit la victime près d'un trou d'air du canal Saint-Martin, situé non loin de là; mais comme on ne possédait pas la clef de la trappe en bronze qui le fermait, on fut obligé de renoncer à l'y précipiter. On mena Vincenzini à la gare de l'Arsenal pour le noyer dans la nappe d'eau qui s'y trouve; mais on ne put forcer la grille qui y donne accès. Le malheureux sergent de ville fut alors entraîné du côté des greniers d'abondance.

Là, affolé par la peur, abreuvé d'outrages, accablé de coups, ne pouvant supporter plus longtemps ce long martyre, il se jeta à genoux, il supplia la foule : « Qu'on me donne un pistolet, s'écria-t-il, et je me tuerai, puisque vous voulez que je meure ! » On répondit à cette prière désespérée par de nouvelles clameurs, et c'est à ce moment qu'une fille soumise, un monstre, la fille Lacanal, qui vient de mourir à Saint-Lazare, monta sur un banc, souffleta Vincenzini et lui dit : « Je te condamne à être noyé. » Ce jugement sommaire, ainsi formulé et par un tel juge, fut sans appel.

On se rua sur la victime en poussant des cris sauvages : « A l'eau ! à l'eau ! à la Seine ! » et la bande des forcenés se dirigea vers le quai Henri IV. Il y avait sur le bord de l'eau trois bateaux péniches liés l'un à l'autre et formant une sorte de pont. C'est là qu'on amena Vincenzini, et l'on se mit en devoir de le précipiter à l'eau; mais quelque âme charitable ayant fait observer qu'il savait peut-être nager, on lui lia les pieds et les mains avec la chaîne qui retenait un sceau servant à puiser le sable.

On monta en si grand nombre sur les bateaux pour voir la victime se débattre que deux bateaux se brisèrent. Plusieurs personnes tombèrent à l'eau; d'autres eurent les jambes fracturées. N'importe ! on était heureux et l'on poussait des cris de joie. Le « mouchard » était dans le fleuve.

Vincenzini était Corse. Il était doué d'une force et d'une énergie peu ordinaires. Il savait admirablement nager. Bien qu'il eût les pieds et les bras liés, il se maintint sur l'eau faisant la planche et se laissa entraîner par le courant. C'est alors qu'on lui jeta des pierres pour le faire enfoncer. Le courant emporta le malheureux jusqu'aux barreaux de l'estacade qui ferme le bras de Seine qui se sépare du fleuve à la hauteur du pont de Constantine. La victime mise en travers par le remous de l'eau, se trouva arrêtée par le barrage et ne put aller plus loin. Le pont de l'estacade se couvrit de monde instantanément. « Il se noyera ! il ne se noyera pas ! » criaient-ils de toutes parts, et des gamins descendaient sur les poutres du barrage pour aider la victime à coups de pierres et à coups de perche. L'infortuné se maintenait énergiquement cramponné, cherchant de tous côtés s'il ne lui viendrait pas du secours, espérant que cette foule féroce aurait enfin un mouvement de repentir ou de pitié. Ce fut en vain. Les cris de haine continuaient avec plus d'acharnement que jamais. Les pierres pleuvaient de tous côtés. Les nerfs du malheureux se détendaient. Il sentait qu'il ne pouvait plus résister, qu'il fallait périr. Il poussa un dernier cri de désespoir et s'enfonça. La foule accueillit sa disparition par des acclamations et des hurrahs. Vincenzini ne fut retrouvé que près de trois mois plus tard, le 6 juin.

Une personne du quartier Notre-Dame nous a raconté qu'au moment où le malheureux sergent de ville allait périr, M. Macé, commissaire de police de ce quartier, accourait par le pont de Constantine, traversait la passerelle de l'estacade malgré la foule énorme qui l'encombra et menaçait de la briser, parvenait sur le quai Henri IV, descendait rapidement la rampe jusqu'au bord de l'eau, ceint de son écharpe, se frayant un passage à coups de poing. Il héra un batelier et le conjura de sauver le malheureux qui se noyait, mais au même moment il se sentit saisi par deux pupilles de la République qui menacèrent de le jeter à l'eau avec Vincenzini. Il eut toutes les peines du monde à se dégager, remonta, fut poursuivi par la foule qui voulait le pendre avec son écharpe, et ne dut son salut qu'à l'énergie d'un de ses inspecteurs qui ne l'avait pas perdu de vue. La déposition de M. Macé sera certainement une des plus importantes de ce dramatique procès. Il n'y a plus que deux accusés dans l'affaire Vincenzini, les nommés Bonnard et Pelata, la fille Lacanal étant morte il y a quinze jours, comme nous l'avons dit, à Saint-Lazare, et Roche ayant été tué lors de la prise de Paris. Bonnard était soldat.

Il déserta l'armée au 18 mars, fut nommé lieutenant à la 48 légion, puis délégué à la mairie du quatrième arrondissement, où il faisait la chasse aux réfractaires. Il fut arrêté au mois d'avril dernier, à la Halle, où il était porteur. C'est Bonnard qui tint les mains de Vincenzini pendant que Roche les attachait. Pelata était sculpteur, rue de Charonne, et fut ensuite chef de bataillon à la 11e légion. Roche fut arrêté quelques jours après le meurtre du sergent de ville et emprisonné. Il se trouvait à la prison du Cherche-Midi quand la Commune fut proclamée. On s'empressa de le délivrer; on le nomma par acclamation capitaine au 82e fédérés. Il a été tué d'une balle dans le ventre à la barricade de Clichy. Plus de vingt mille personnes ont été témoins du meurtre de Vincenzini, et ont assisté, sans chercher à le secourir, à la lente agonie de l'infortuné sergent de ville.

M. de Loverdo, juge d'instruction, a commencé avec les soins les plus minutieux l'enquête difficile de cette ténébreuse affaire; puis l'autorité militaire en ayant été saisie, c'est le capitaine Blot, qui a terminé l'instruction.

Chronique locale et méridionale

Par décret du président de la République, sont nommés :

ARRONDISSEMENT DE FIGEAC.

Figeac. — Maire : M. Teillard (Arsène); adjoints : MM. Couybes (Jean-Baptiste), Sirieys (Louis).

St-Céré. Maire : M. Murat (Cyprien). Bretenoux. — Maire : M. Lafon (Jean); adjoints : M. Molinier (Raymond).

Cajarc. — Maire : De Blaviel (Phacien); adjoints : M. Bousquet (Emmanuel). Lacapelle-Marival. — Maire : M. Mage (Jules).

Latronquière. — Maire : M. Bourcarel (Charles); adjoint : Lacroix (Jean-Baptiste). Livernon. — Maire : M. Vayssié (Eugène); adjoint : M. Reoulhac (Auguste).

Un de nos compatriotes, le jeune Léon Poujade, fils d'un brave gendarme de la brigade de Cahors, s'est distingué dans un incendie qui a éclaté ces jours derniers à Toulouse.

Nous lisons à ce sujet dans la Dépêche :

On nous signale également la conduite courageuse de M. Léon Poujade, âgé de 17 ans, élève de l'école vétérinaire, qui, au mépris des plus grands dangers, s'est introduit dans la maison en feu par une fenêtre du premier étage, afin de s'assurer s'il n'y restait plus personne et qui a dû redescendre par une échelle déjà endommagée par les flammes.

ADMINISTRATION DES POSTES.

Des examens, pour l'admission au surnuméraire auront lieu le jeudi 23 avril prochain.

Les jeunes gens qui seraient dans l'intention de prendre part à ces examens devront se présenter sans délai devant le Directeur, chef du service des Postes du département où ils résident, chargé de leur donner tous les renseignements dont ils pourraient avoir besoin.

On nous écrit de Gourdon :

Le 16 courant, vers 4 heures de l'après-midi, un orage mêlé de grêlons, accompagné d'éclairs et de gros coups de tonnerre, a éclaté sur la ville de Gourdon, suivi d'une pluie diluvienne et très froide, qui a duré près de trois quarts d'heure. Les rues étaient inondées, elles ressemblaient à une plaine liquide. Dans la rue très inclinée du Majou, l'eau eut pu traîner un bateau.

La foire de Salviac, qui devait avoir lieu le 20 février, a été avancée d'un jour à cause de la foire ancienne de Gourdon, qui tombait ce jour-là. Il s'est vendu quelques bestiaux destinés à la consommation à des prix assez bons. Peu d'affaires en bœufs d'attelage.

La foire de Gourdon n'a justifié sa renommée qu'en partie. On y a mené beaucoup de bestiaux, bœufs gras, bœufs d'attelage. Les premiers seuls ont eu un marché quelque peu actif, grâce à la présence d'étrangers venus exprès pour des achats. Les prix ont varié de 44 à 45 fr. les 50 kilos, les veaux ont été recherchés; les moutons se sont assez bien vendus. Mais il est resté beaucoup de bêtes à cornes et à laine invendues. Le temps n'était pas bon, très froid, la neige a paru sur les points élevés de Labastide-Murat et de Montfaucon; il est certain que bien des personnes de ces localités se sont abstenues de venir à Gourdon, à cause du froid.

La truffe a baissé : de 9 fr. le demi-kilos qu'elle se vendait dans les derniers jours gras, le prix est tombé de plus d'un tiers.

Au surplus, on n'a eu aucun accident, aucun désordre, aucun vol à signaler.

On nous écrit de Marmillac :

Il est établi à Marmillac, par autorisation du conseil général, 12 foires annuelles qui se tiendront au chef-lieu de cette commune le 7 de chaque mois. La première a été tenue samedi dernier, 7 février.

Cette foire, favorisée par un temps magnifique, avait attiré tous les gens de la commune, et un grand nombre d'étrangers, parmi lesquels plusieurs marchands de bœufs et de brebis. Plus de 250 paires de bœufs, ont été amenés sur le foiral, ils peuvent être classés ainsi qu'il suit :

30 paires de bœufs gras, dont 12 paires ont été vendus au cours de 40 à 44 fr. les 50 kilogrammes.

90 paires de bœufs d'attelage, d'une valeur de 800 à 1,200 fr. 15 paires vendus 130 paires du prix de 400 à 800 fr. dont un grand nombre ont été vendus à des prix supérieurs à ceux de la dernière foire de Cazals.

Plusieurs centaines de brebis ont été amenées et beaucoup vendues à des prix compris entre 18 et 36 fr.

Un certain nombre de cochons, d'ânes, de mulets et de chevaux, ont aussi été amenés. En un mot, tous les animaux domestiques ont été bien représentés à notre foire.

Une circulaire du préfet de l'Aisne interdit aux maires de ce département la faculté d'autoriser les somnambules, diseuses de bonne aventure, tireuses de cartes, à séjourner dans leur commune. C'est là une mesure excellente qui devrait être généralisée.

Lundi dernier, un violent orage accompagné de coups de tonnerre a éclaté sur la plaine de Tarbes. Une grêle abondante est tombée sur le territoire de plusieurs communes entre Tarbes et Bayonne. L'orage venait du côté de Bordeaux et se dirigeait sur le plateau de Lanmezan.

Quelle sera maintenant la physionomie du printemps? Voilà la question que chacun s'adresse avec inquiétude, laquelle nous est posée de divers points de la France. Nous ne croyons pas devoir faire connaître encore notre réponse à ce sujet. Nous conseillerons seulement, aux viticulteurs et aux arboriculteurs, par simple mesure de précaution, de se borner en ce moment, à émonder, lier et préparer les vignes et les arbres fruitiers et à n'effectuer la taille des pampres et des branches qu'en avril, afin d'enrayer la marche de la végétation le plus possible. Quelques journées leur permettront alors de compléter cette opération, en prenant les mesures nécessaires pour éviter la coulée de la sève. Nous reviendrons plus tard sur ce sujet. Périgueux, 10 février 1874.

Nick.

Nous lisons dans le Journal d'Annonay: Cette fois, l'affaire d'Annonay touche à son dénouement: les vingt-sept prévenus, qui s'y trouvent définitivement compris, sont renvoyés devant la juridiction correctionnelle, sous les deux chefs d'association illicite et d'affiliation à une société secrète.

Quelques-uns auront, de plus, à répondre du fait de détention d'armes et de munitions de guerre.

L'affaire est fixée au vendredi 27 février.

On nous écrit de Cavaillon, département de Vaucluse, le 16 février:

Hier dimanche, M. le préfet et M. le secrétaire général, en costume officiel, sont venus installer la nouvelle commission municipale, en remplacement du conseil dissous par décret du maréchal-président. Ils ont été reçus à la gare par le nouveau maire, les adjoints et les membres de la commission municipale et une foule considérable qui les a escortés jusqu'à la mairie aux cris de: «Vive Mac-Mahon! vive le préfet! vive le maire!» Le cri qui dominait était celui de «Vive Mac-Mahon!» Après la séance d'installation, le préfet et le secrétaire général, qui étaient partis d'Avignon de grand matin, sont allés à l'église entendre une messe basse. Lors que le préfet et le secrétaire général furent repartis, une bande de personnages appartenant à la fraction la plus active du parti radical s'est portée vers le siège du Cercle de l'Ordre, où se réunissent chaque dimanche un certain nombre d'ouvriers conservateurs.

Il y a eu une mêlée générale, des coups et des blessures. Le désordre a duré jusqu'au matin. Les autorités locales ont été méconçues et insultées. Au moment où j'écris, cinq brigades de gendarmerie à cheval entrent à Cavaillon au grand trot et le fusil au poing. On attend ce soir le secrétaire général, le procureur de la République, le juge d'instruction et le commandant de la gendarmerie départementale.

On assure que parmi les organisateurs de ce désordre sont quelques personnages frappés par les dernières mesures administratives. Hier, l'instruction judiciaire a été ouverte, et je vous tiendrai au courant des faits que cette instruction fera connaître.

Nous lisons dans le Courrier de Tarn et Garonne:

Lundi soir, vers 5 heures, un violent orage, accompagné d'éclairs et de tonnerre, s'est abattu sur notre ville. La pluie est tombée à flots pendant près d'une heure, et cette bienfaisante ondée a été fort bien accueillie par les cultivateurs, dont les terres étaient fort desséchées depuis quelque temps.

Nous n'avons pas appris que la foudre ait causé de dégâts.

On écrit de Nîmes, 11 février:

«Deux individus, dont l'allure semblait suspecte, entraînaient hier chez un bijoutier. Un agent de police qui avait l'œil sur eux les accoste aussitôt et les interroge; embarrassés dans leurs réponses, ils les conduisit au commissariat central; une fois arrivés, on les fouille, et l'on trouve sur eux un saint-ciboire, dont

le couvercle et le pied étaient brisés, mais dont la coupe était intacte.

«Convaincus du vol de vases sacrés, Marius Bérard et Ernest Leuzaret, le premier âgé de trente-cinq ans; le dernier de vingt-trois ans, ont été écroués à la maison d'arrêt.

«L'un et l'autre sont des repris de justice.

Un manuscrit, traduction française, par feu Albouys, ancien Juge, d'une histoire des évêques de Cahors, par Guillaume Lacroix, se trouve avoir été égaré après avoir été communiqué à divers érudits intéressés à le consulter.

Mme V^e Albouys, serait fort reconnaissante à la personne entre les mains de laquelle il serait resté, de le faire remettre chez elle, maison Séval, faubourg Labarre.

CALENDRIER DU LOT. — Février.

Table with 3 columns: JOURS, FÊTES, FOIRES. Rows include Dimanche, Lundi, Mardi, Mercredi, Jeudi, Vendredi, Samedi with corresponding feast names and market days.

ETAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Du 14 au 21 février 1874.

Naissances.

Fourès (Marie-Louise), rue Nationale. — Brouel (Henri), au moulin des Chartheux. — Lugol (Célestin-Louis), naturel, rue du château. — Rigal (Jean-Pierre), à Bégous. — Bitaine (Léopold-Jean-Pierre), rue des Augustins.

Mariages.

Bastit (Marc) et Tardieu (Anne). — Pores (Pierre), et Brugidou (Marguerite). — Brault (Jean-Désiré) et Lamouroux (Marie-Agathe). — Vaysset (Edouard-Emile-Ambroise) et Mazard (Louise). — Périé (Louis) et Galtié (Rosalie). — Barbe (Jean) et Ségol (Marie-Anne). — Delfau (Paul) et Vincent (Angélique-Elisabeth).

Décès.

Bonhomme (Augustin), docteur, 79 ans, célibataire, rue de la Liberté. — Cirec (Dominique), couturière, 32 ans, rue coin de Lastié. — Lagarrigue (Blaise-François-Victor), notaire, 53 ans, Boulevard nord. — Martory (Adeline), 29 mois, rue Darnis. — Hironnelle (Jeanne), marchande de chapeaux de paille, 66 ans, célibataire, rue de la Préfecture. — Milhas (Laurent), étameur, 33 ans, place St-James. — Pouzergues (Marie), 12 jours, Boulevard nord.

Variétés

LOU ROC DE SAUTO MERIC

(Légende querzonoise)

Par M. LÉON VALÉRY

DEUXIEME PARTIE

CHAPITRE XV (suite.)

LA RANÇON.

Le jeune diacre, par sa nature rêveuse, était le contraste le plus frappant de l'organisation exubérante de Polyphème.

C'est par des oppositions de tempérament et de goût, que les deux jeunes gens s'étaient liés dès l'enfance, sur les bancs du collège Pelégrin, pour ne plus cesser de s'aimer.

Rien n'allait mieux à la pétulance de l'un que la réserve timide de l'autre. Bernard de Cels, de son côté, trouvait dans son contact avec son audacieux camarade, un stimulant de sa langueur qui, abandonnée à elle-même, se fut changée en un état voisin de l'étiollement de la vie.

C'est ainsi que leurs défauts, même, devenaient, pour chacun d'eux, une source d'avantages, par le charme qu'ils donnaient à leur commerce intime.

Si Bricole avait la hardiesse qui commande, à son ami appartenait cette influence sympathique qui subjuguait les cœurs à leur insu. Au premier, l'énergie et la force qui s'imposent; au second, l'ascendant qu'il ne devait qu'à l'affection qu'il savait inspirer.

Entre ces deux antithèses vivantes, se plaçait Tertulien qui, lui aussi, avait son individualité propre.

Constitution athlétique, face rubiconde et ouverte, le recteur était l'expression la plus accusée de la vie dans toute sa plénitude, contenue et dirigée par la raison: un homme complet, qui souriait aux boutades de Polyphème, comme aux caprices d'un enfant, et qu'intéressait, sans l'étonner, la mélancolie de Bernard de Cels.

C'est ce double sentiment qu'il éprouvait devant la lutte de ses deux jeunes amis, se disputant le droit d'aller porter aux soudards de Mercus la nouvelle de la mort du bandit et de s'exposer à leur colère.

«Le prisonnier qu'on a relâché, c'est moi!» disait Bernard de Cels; «seul, je leur appartiens, puisque j'étais le prix de la rançon...»

«N'est-ce pas moi qui ai traité de l'échange?» répliquait Polyphème; «à moi la responsabilité des conditions...»

«A toi aussi d'être pendu, puisque tu ne peux tenir ton engagement.»

«Le tiendras-tu pour moi, en rentrant au milieu d'eux? Au surplus, rassure-toi: ce n'est pas à deux qu'on aura raison de Polyphème, comme de toi... Avec cela que je me laisserai faire comme un poulet que tu es, et sans que je régimbe!... As-tu vu la mine qu'ils faisaient, sous ma patte, ceux qui voulaient te passer la corde?... Je sais bien que tant nombreuse est la meute que la bête y reste, mais ça à la griffe!... après tout, l'eau n'en ira pas moins au moulin de Bricole, si mal que ça tourne... Ce qui me tient là, c'est l'église que je voudrais voir bâtie, avant que je trépasse!...»

«Quel est ce clocher sur la colline?» dira le monde, en cotoyant la rivière. «C'est l'église de Polyphème, et c'est de là que sauta Méric!...» rien que d'y penser, je sens la dévotion qui me gagne, tripes!... A propos, est-ce jurer que de dire: Tripes du diable, Seigneurie?»

«Tranquillisez-vous!» répondit l'évêque. «C'est comme tête et bras, n'est-ce pas?»

«Absolument.»

«C'est égal, j'aime mieux crosse et mitre!... Une faveur encore, avant mon départ.»

«Laquelle?»

«Votre bénédiction!»

Guillaume d'Arpajon, qui rit de tout son cœur, eut de la peine à prendre son sérieux pour répondre au désir de l'étudiant.

«Foi de clerc!» cria Polyphème, «voilà que je me sens léger comme une plume, et c'est l'absolution que sa Seigneurie m'aura donnée, avec le reste, par dessus le marché.»

Il y avait je ne sais quoi de triste dans cette affectation de langage burlesque, que la mort, sans doute, allait suivre de près... Si c'est la douleur et le regret de la vie qui se cachaient ainsi sous les dehors d'une gaité amère, ce n'est pas Bernard de Cels qui essaya de déguiser ses larmes, quand il pressa son généreux ami sur son cœur.

Les pleurs de Madelaine s'expliquaient assez par la reconnaissance; mais on eût dit qu'il s'y mêlait un sentiment plus tendre, quand elle tendit la main à l'étudiant, et qu'il serra vivement la sienne....

Quant à Polyphème, il se roidit jusqu'au bout contre l'émotion générale.

Ce fut même avec une sorte de rudesse, qu'il s'arracha des bras du jeune diacre qui essayait de le retenir.

«Dieu vous garde et vous ramène!» dit Guillaume d'Arpajon.

Le jeune homme s'inclina respectueusement devant le prélat, jeta sur Madelaine un dernier regard et sortit.

Une heure après, il arrivait, au crépuscule, devant les portes de la place.

Comme il portait le cor à ses lèvres, pour jeter aux assiégés le signal d'appel si connu, ses regards s'arrêtèrent sur la tour, qu'il vit hérissée, à son sommet, de poutres ressortant du mur.

A ces poutres se balançaient des cordes, à l'extrémité desquelles il ne manquait que des têtes, pour en justifier la sinistre destination.

Polyphème compta à haute voix... «Dix!... juste le nombre des prisonniers... S'ils allaient mettre la onzième!...»

Il souffla dans le cuivre et attendit.

(A suivre.)

Dernières nouvelles

On nous écrit de Versailles;

La circulaire de M. le duc de Broglie, produit une certaine émotion. On la considère généralement comme très-modérée et parfaitement justifiée par les incidents de ces jours derniers. Cette attitude du Gouvernement est d'ailleurs

considérée comme un nouvel indice de sa résolution bien arrêtée d'agir avec fermeté et décision à l'égard de tous les partis. J'ajoute que les démonstrations qui se sont produites dans des cas divers depuis quelques mois, ont si bien fait sentir au Gouvernement les inconvénients de la situation, tant pour lui que pour le pays, qu'il a redoublé d'instances auprès de la commission constitutionnelle pour en obtenir le prompt achèvement de ses travaux. Le Gouvernement voudrait que la commission déposât, avant les vacances de Pâques, non-seulement le projet de loi électorale, mais encore le projet relatif à la seconde Chambre et à la transmission des pouvoirs, afin que tous ces projets puissent être discutés et votés dans la session d'été. Dans le cas où la commission ne mettrait pas à son œuvre une activité suffisante, il ne serait pas impossible que le Gouvernement prit, dès le mois prochain, l'initiative de ces projets.

Dépêches Télégraphiques

Service spécial du Journal du Lot.

Versailles, 20 février.

Après trois jours de vacances, l'Assemblée nationale a repris hier le cours de ses travaux. La discussion roule toujours sur la loi des nouveaux impôts.

Versailles, 21 février.

L'Assemblée a discuté hier les amendements présentés sur l'article 12 (devenu l'article 13), lequel établit une surtaxe de 50 cent. par 100 fr. sur toute mutation par décès en ligne directe et sur tout acte portant donation à titre de partage, etc. On pense que la discussion sur ce sujet sera terminée demain et que la question du sel ou du sucre sera abordée lundi. D'après ce qui se dit dans les cercles parlementaires, la proposition de M. Pouyer-Quertier relative à l'exercice des raffineries, aurait le plus de chance d'être adoptée.

Paris, 21 février.

Soivant l'Union, Moriones, rencontrant devant Bilbao des forces carlistes plus nombreuses qu'il ne croyait, se serait retiré.

Les habitants de Bilbao auraient envoyé aux carlistes une députation chargée de débattre les conditions d'une capitulation.

L'Union ajoute que les carlistes seraient suffisamment pourvus d'artillerie pour commencer immédiatement le bombardement.

Dernière Dépêche

Versailles, 21 février, 3 heures 20 minutes, soir.

Les journaux républicains modérés attaquent ce matin la candidature de M. Ledru-Rollin. L'Evénement surtout est très-vif: il déclare que le nom seul de M. Ledru-Rollin soulèvera une réaction dans l'Assemblée et dans la France contre la République.

M. Ledru-Rollin a refusé aux électeurs de Vaucluse de faire une profession de foi, disant être suffisamment connu.

M. le duc de Marmier a adressé une protestation à l'Assemblée contre l'élection de M. Hérisson dans la Haute-Saône.

Bourse de Paris.

Paris, 21 février 1874

Table with 2 columns: Rente and values. Rows include 3 p. %, 4 1/2 p. %, 5 p. %, and 5 p. % emprunt 1872.

AVIS

Le sieur Caminade (Antoine), père, propriétaire à Bétaille, commune de Cabrerets, canton de Lauzès, a l'honneur de prévenir le public qu'il se refuse à payer les dettes de toute nature que pourrait faire son fils Caminade (Antoine). Il prie, en conséquence tout marchand ou propriétaire de refuser à son dit fils tout ce que celui-ci leur demanderait, soit en son nom propre ou au sien.

CAMINADE, père.

